



M.A.R.T

Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et le littoral Varois

568 e chemin de la Calade 83000 TOULON

Site Internet : <http://www.federation-mart83.org>

Tel/Fax et e-mail du Président : 04.94.41.06.98 ecopcb@gmail.com

Fédération fondée le 05/03/97- Agréée association de protection de l'environnement le 02/08/18 selon article L-141-1

Procès verbal de l'Assemblée Générale du mardi 5 février 2019

L'assemblée générale a eu lieu dans la salle Bortalaso, rue J-P Rameau 83000 TOULON en remplacement de la salle Franck ARNAL, rue Vincent SCOTTO initialement prévue.

La séance est ouverte à 17h15

1 Assemblée Générale statutaire

1/1 Le président Jean Ecochard remercie les personnalités invitées présentes:

M. G. Vincent maire de Saint Mandrier, Vice-président de TPM pour l'environnement, président du Contrat de Baie.

M. G. Le Berre conseiller municipal chargé environnement, relations Marine

Mme F. Cyrulnik conseillère déléguée La Seyne.

M. Nicolau directeur du syndicat de gestion de l'Eygoutier

Mme V. Rabisse, journaliste de Var-matin

Mme M. Fortias conseillère municipale Toulon et conseillère départementale Var

M. Bourmaud, capitaine de vaisseau et M. Pujol (division prévention maîtrise des risques environnement) à la préfecture maritime.

Ainsi que les membres adhérents et les présidents d'associations, représentant une assemblée d'environ 70 participants.

S'étaient excusés:

M. Vialatte maire de Six-Fours

M. Charlois maire de La Garde

M. Albertini maire de La Valette

M. Beneventi maire d'Ollioules

Mme G. Levy députée

M. Stassinios maire du Pradet

1/2 Vote: approbation à l'unanimité du procès verbal de l'A.G du 12/12/2017

1/3 Élection au conseil d'administration et comité directeur (bureau) :

Conformément à l'article 10 des statuts les membres sont élus pour 3 ans et renouvelables par tiers chaque année

les membres sortants du CA : M. J-C Bellonne, M. J. Ecochard, M. J-C Bardelli, M. Scioreto, **ont été réélus pour 3 ans à l'unanimité.** Mme E. Maïnetti, M. Y Legras ne se sont pas représentés.

se présentaient deux nouveaux membres M. Dominique Calmet et M. André Trédé **ont été élus pour 3 ans au Conseil d'administration à l'unanimité.**

1/4 Lecture du rapport moral et orientations pour l'année 2019 par le président Jean Ecochard ; Il met l'accent sur la mise en place d'une nouvelle manière de fonctionner au sein du CA permettant que l'année 2019 soit une année de transition en attendant une nouvelle présidence.

Le rapport moral est accepté et voté à l'unanimité. Joint en annexe.

1/5 Lecture du rapport d'activités par Dominique Zanini secrétaire générale ; Au sujet des « fiches d'observation », elle rappelle que M.A.R.T est maître d'ouvrage dans les Contrats de Baie et des Iles d'Or, donc que les associations fédérées doivent se mobiliser sur cette opération.

Le rapport d'activité est accepté et voté à l'unanimité. Joint en annexe.

1/6 Le président commente les tableaux financiers : budget clôturé 2017 – budget clôturé 18 - budget prévisionnel 2019.

Les très faibles sommes inscrites pour le fonctionnement de la fédération (Poste, EDF, téléphone, eau...) s'expliquent du fait que le siège et lieu de réunions sont au domicile du président.

En 2019 est réservée une somme pour la rétribution d'un ou d'une stagiaire qui sera chargé(e) de réorganiser les dossiers et les archives de M.A.R.T : papier et informatique

Ce rapport financier est voté et accepté à l'unanimité. Joint en annexe

2 Assemblée Générale ordinaire ouverte à tous

2/1- A l'aide d'un diaporama Mme Anne-Marie Reboul, membre du C.A. et de l'association Toulon@venir présente et fait les remarques suivantes sur le SCoT n°2 de Toulon Provence Méditerranée. Entre autres :

- Au niveau du calendrier, on s'étonne que la révision de ce SCoT n°2 ait été prise aussi rapidement. En effet au-dessus de ce SCoT il y a le schéma régional d'aménagement et du développement du territoire (Straddet) qui n'est pas encore approuvé et qui donne des règles s'imposant au SCoT. On suppose donc que la Métropole a voulu s'en affranchir.
- Les représentations graphiques sont formalisées par des cartes illisibles.
- Des zones d'activités importantes ont été indiquées avec leurs extensions (telle celle de Signes) sans pour autant être desservies par des transports en commun.
- On ne parle plus dans ce SCoT n°2 du transport en commun en site propre (TCSP).

Monsieur G. Vincent intervient pour dire que les transports en commun ne sont pas mis en place du fait du blocage de l'Etat par manque d'autorité environnementale, ce en quoi Monsieur JP Leroy (pdt ass. fédérée : Toulon@venir) lui démontre que cette autorité est intervenue plusieurs fois, donc celle-ci existe et agit.

2/2- A l'aide d'un diaporama (consultable sur le site) Mme Annelise Muller, membre du C.A. et de FNE PACA présente le volet mer de ce SCoT, pour lequel elle note :

- l'importance que revêt un tel volet pour un territoire comprenant un grand nombre de Km de côtes et qui est un des rares qui ait été fait ; Ce volet mer est très complet dans les analyses en particulier dans la gestion de l'érosion des côtes.
 - des remarques ont été faites :
 - * sur le principe du mouillage des paquebots de croisières au large des côtes de St Cyr, Bandol, Sanary, Le Pradet, la rade d'Hyères, Bormes-les-Mimosas ; Nous considérons qu'il ne faut pas l'appliquer (le faire) ni l'inscrire dans le volet mer, entre autres, à cause des nuisances occasionnées et le fait qu'il n'y aura aucune redevance portuaire ni taxe de séjour.
 - * la petite plaisance de proximité qui est très importante pour la population locale est traitée superficiellement (au sujet des cales publiques pas de distinction entre ces dernières et les cales associatives) ou non traitée (par ex : les ports pour petites embarcations) ; l'accent a été mis plus sur le volet économique que sur les volets environnementaux et sociaux.
 - * le patrimoine maritime et terrestre est très peu évoqué, ainsi que le paysage littoral de grande valeur.
 - * la capacité d'accueil des territoires littoraux n'est pas évoquée ; il n'y a pas de chiffres donnés sur la population saisonnière si ce n'est un chiffre global.
- L'enquête publique est prévue à partir de mars 2019

- Concernant la pollution liée au trafic maritime M. G. Vincent assure que des stations de mesures de la qualité de l'air doivent être installées par Atmosud au printemps 2019 et que les quais des ferries seront électrifiés d'ici à la fin de l'année.

2/2- M. Philippe Maurel projette le film d'une durée de 20mn environ « la métropole de la rade » réalisé cette année avec plusieurs membres du C.A.

Ce film démontre l'importance d'avoir un schéma d'organisation globale dans la petite rade des installations portuaires de la Marine Nationale, du port de Toulon et du port de Brégaillon à la Seyne. Il est visible sur le site et la page facebook de MART

Il a été applaudi mais par manque de temps, il n'y a pas eu de débat.

L'Assemblée Générale s'est terminée à 21h par le verre de l'amitié.

Pièces jointes :

- Rapport d'activité
- Rapport moral
- 3 tableaux financiers
- Les documents visuels ainsi que ce procès-verbal sont sur le site de la fédération MART www.federation-mart83.org à la rubrique AG 2018

La Secrétaire générale
Dominique Zanini

Le Président
Jean Ecochard